

crois devoir lire cette lettre ainsi que le mémoire que j'avais préparé au sujet de l'expédition en question, semblable aux autres expéditions effectuées du comté de Huron à la même époque. Nous nous sommes donné beaucoup de peine pour réunir tous les détails à ce sujet. Nous avons essayé de nous procurer le livre de bord du navire et tout le reste afin de jouer cartes sur table.

Le mémoire est comme suit:

L. W. Scotchmer est un cultivateur qui habite près de Kippen, Ontario, comté de Huron, et la Richelieu Corporation, une compagnie maritime qui obtenait des cultivateurs par tout le comté de Huron, des expéditions de bestiaux qu'il s'agissait de vendre sur le marché anglais.

La Richelieu Corporation nolisait le navire *Glentworth* pour plusieurs voyages, le premier départ se faisant de Montréal, le 5 mai 1933. On ne sait pas si la Richelieu Corporation avait nolisé tout le navire ou simplement loué de l'espace sur le navire, mais tout de même la compagnie apportait au navire certaines modifications en vue d'y recevoir des bestiaux. Elle est ou propriétaire ou locataire d'un quai à Montréal, où existe une voie de garage pour le déchargement de wagons au quai même et elle peut ainsi charger les animaux directement sans les faire passer par les parcs à bestiaux de Montréal et des environs. Cet arrangement permettait à la Richelieu Corporation de diminuer sensiblement ses propres dépenses et était à l'avantage de ceux qui faisaient affaires avec elle.

Selon les apparences, la manière de procéder de la compagnie consistait à envoyer des agents ou représentants parmi les cultivateurs de par tout le pays et de les engager à retenir de l'espace selon les nombre d'animaux que les cultivateurs étaient disposés à expédier. Au cultivateur, on dit que pour le prix du transport par rail, le soin des animaux, leur nourriture, le transport par eaux et la commission pour la vente sur le marché anglais, il en coûte \$27 par tête.

C'est ce que l'on disait aux cultivateurs de notre comté.

Lorsqu'un espace suffisant a été obtenu, un train de bestiaux est préparé, puis les animaux sont mis sur les wagons, transportés directement au quai de la compagnie à Montréal et de là embarqués sur le bateau.

M. Scotchmer, aux conditions qui lui ont été proposées, a expédié trente-six bêtes à cornes par le premier vaisseau, cette saison, le 5 mai 1933. Ils furent mis sur des wagons à bestiaux à Brucefield, Ontario, et la compagnie Richelieu en était complètement responsable dès le moment de leur expédition jusqu'à leur vente en Angleterre. M. Scotchmer a accompagné la cargaison, qui était censée quitter Montréal le 28 ou 29 avril, mais elle n'est partie que le 5 mai, vu que le navire n'était pas encore prêt à recevoir les bestiaux, et que les machines étaient en réparation. Les bestiaux de M. Scotchmer étaient nourris au foin et au grain sur sa terre et ils étaient en bon état, pesant en moyenne 1,400 livres, mais à leur arrivée à Montréal, on leur donna du foin de pauvre qualité et aucun grain, jusqu'à ce qu'ils fussent embarqués sur le navire. Sur le vaisseau ils eurent du foin composé d'un mélange de trèfle,

mal séché et passablement moisi. Le grain était un mélange d'orge broyé, 40 p. 100; d'avoine non broyée, 40 p. 100, et de maïs concassé, 20 p. 100, ce qui n'est pas considéré un fourrage très satisfaisant.

Le navire est parti de Montréal à quatre heures et quart de l'après-midi, le 5 mai 1933. Il y a eu changement de pilotes à Québec à quatre heures vingt minutes du matin, le 6 mai 1933. Le pilote est descendu du vaisseau à la Pointe-au-Père à six heures et vingt-cinq minutes de l'après-midi, le 6 mai, et à sept heures moins dix minutes du soir, le navire a stoppé pour réparations aux machines. Il est reparti le 7 mai, à cinq heures moins vingt minutes du matin, et à onze heures moins dix minutes stoppait de nouveau pour réparations, se remettant en route le 7 mai à sept heures du soir. Il est arrivé à Halifax le 10 mai à deux heures de l'après midi, et y est demeuré trois jours pour réparations des machines avant de lever l'ancre pour Birkenhead, sa destination. Le vaisseau n'était pas en état de prendre la mer à cause de la condition de ses machines, et, après être parti d'Halifax, n'a fait que de la demi-vitesse, arrivant à Birkenhead, le 24 mai. Il a quitté Halifax sans que le fumier ait été enlevé. Les bestiaux n'avaient pas assez d'espace. Par exemple, les trente-six animaux de M. Scotchmer n'avaient pour tout espace que 46 pieds 3 pouces.

Les bestiaux de M. Scotchmer en se couchant étaient foulés aux pieds, ce qui lui a causé un ennui considérable ainsi qu'à ses aides, jusqu'à ce que, finalement, quatre de ces animaux furent conduits au centre du navire, où ils n'étaient pas protégés contre le soleil et la pluie. Vu la mauvaise alimentation et le peu d'espace, les bêtes à cornes avaient fort maigri et étaient en très piteux état à leur arrivée, de sorte qu'ils furent inclus dans la troisième classe au lieu d'obtenir les prix les plus élevés. D'habitude, sur les navires, lorsque les animaux sont bien nourris et ont l'espace voulu, ils engraisseraient de 60 livres environ chacun.

D'après les renseignements que l'on a pu prendre, ce navire n'aurait jamais dû quitter Montréal, vu qu'il n'était pas en état de prendre la mer, et que les bêtes étaient tassées les unes contre les autres.

Finalement, le coût du transport, du fourrage, des commissions, et le reste, a été, en moyenne, de plus de \$32 par tête au lieu de \$27.

Il semble que la compagnie Richelieu a obtenu des expéditions d'un grand nombre de cultivateurs, surtout dans cette région, et que ceux-ci sont loin d'être satisfaits, ayant été traités à peu près comme M. Scotchmer. Les obligations de cette compagnie à l'égard des expéditeurs ne sont pas bien comprises vu qu'il n'y a eu aucun marché par écrit. Les plaintes adressées à la compagnie sont restées sans résultats.

Pour cette première expédition M. Scotchmer aurait dû réaliser au moins \$750 de plus qu'il n'a touché, mais la compagnie n'a répondu à ses griefs avec guère de courtoisie. Il est très important que cette affaire soit examinée complètement. Le comté de Huron possède un surplus considérable de bestiaux d'exportation, et nombre de cultivateurs sont impatients de faire des expéditions en Grande-Bretagne. Mais si cette exportation doit être encouragée et rendue appréciable pour les cultivateurs canadiens, il faut les protéger contre les compagnies de navigation qui se conduisent comme la compagnie Richelieu.